

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

**Désignation commerciale (code du produit)** LC37M (LK3074001, LK4792001), LC51M (LK2085001, LK4157001),  
LC57M (LK2379001, LK4760001), LC960M (LK2480001), LC970M (LK2647001),  
LC1000M (LK2530001)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation(s) identifiées pertinentes de la substance** Ces produits sont de l'encre rouge foncé dans une cartouche spéciale Brother Industries, Ltd. appareils multifonctions et télécopieurs à jet d'encre. La cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués. Les informations fournies dans cette SDS (Fiche de sécurité) ne sont cohérentes que pour l'utilisation spécifiée par Brother.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant** Brother Industries, Ltd.  
15-1 Naeshiro-cho, Mizuho-ku, Nagoya 467-8561, Japan  
Téléphone (à titre informatif): +81-52-824-2735

**Importateur (Etats Unis)** Brother International Corporation  
200 Crossing Boulevard, Bridgewater, NJ 08807, USA  
Téléphone (à titre informatif): +1-877-276-8437

**Importateur (Canada)** Brother International Corporation (Canada) Ltd.  
1 Hotel de Ville, Dollard des Ormeaux, Quebec, H9B 3H6, Canada  
Téléphone (à titre informatif): +1-514-685-0600

**Importateur (Europe)** Brother International Europe Ltd.  
Brother House, 1 Tame Street, Guide Bridge, Audenshaw, Manchester M34 5JE, UK  
Téléphone (à titre informatif): +44-161-330-6531

**Importateur (Australie)** Brother International (Aust.) Pty. Ltd. ACN 001 393 835  
Level 3, Building A, 11 Talavera Road, Macquarie Park, NSW 2113, Australia  
Téléphone (à titre informatif): +61-2-9887-4344

**Adresse e-mail** sds.info@brother.co.jp

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Tél. d'urgence (24 heures)** CHEMTREC  
+1-703-527-3887 (International)  
+1-800-424-9300 (Amérique du Nord)

Pour la France uniquement:  
Numéro de téléphone du Centre antipoison: ORFILA +33-1-45-425-959

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon la Réglementation (EC) n° 1272/2008

Non classé comme dangereux

#### Classification selon la Directive 1999/45/EC

Non classé comme dangereux

#### Classification en Australie:

Non classé comme dangereux conformément aux critères de la NOHSC  
(Commission nationale australienne de la sécurité et de la santé au travail)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage conforme à la Réglementation (EC) n° 1272/2008

#### Pictogrammes de danger

Aucun

#### Mot de code

Aucun

#### Mentions de danger

EUH208 - Contient des composés hétérocycliques solubles dans l'eau de teintures magenta azoïques, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.  
Peut produire une réaction allergique.

#### Mentions préventives

Aucun

### 2.3 Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substance considérée comme persistante, bio-accumulable ou toxique (PBT). Ce produit ne contient pas de substance considérée comme très persistante ou à fort potentiel de bio-accumulation (vPvB).

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Description du mélange : Encre pour jet d'encre à base d'eau (Mélange).

| Nom chimique                       | No.-CAS   | No.-CE    | w/w %  | Classification (67/548)                        | Classification (Règ. 1272/2008)   |
|------------------------------------|-----------|-----------|--------|--|---|
| Glycérol                           | 56-81-5   | 200-289-5 | 25-35  | Non classé                                     | Non classé  |
| Triethylene glycol monobutyl ether | 143-22-6  | 205-592-6 | 1-5    | Xi; R41  | Eye Dam. 1 (H318)   |
| Teinture magenta (FJM-001B)        | *         | *         | <2.5   | Xi; R36 - R43<br>N; R51/53                     | Eye Irrit. 2 (H319)<br>Skin Sens. 1 (H317)<br>Aquatic Chronic 2 (H411)  |
| Eau                                | 7732-18-5 | 231-791-2 | 60-70  | Non classé                                     | Non classé  |
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one       | 2634-33-5 | 220-120-9 | < 0.05 | Xn; R22<br>Xi; R41<br>Xi; R38<br>R43<br>N; R50 | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Acute 1, H400 |

Pour connaître l'intégralité des énoncés R et déclarations H, consultez la Section 16

\* Déposé

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Conseil d'ordre général | Si les symptômes persistent alerter un médecin.   |
| Inhalation              | Alerter un médecin. En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.        |
| Contact cutané          | Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau atteinte avec beaucoup d'eau ou avec de l'eau et du savon.            |
| Contact avec les yeux   | Alerter un médecin. Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. |
| Ingestion               | Alerter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau et faire boire 100-200ml d'eau.  |

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Des contacts répétés et/ou prolongés avec la peau peuvent provoquer une irritation. Peut provoquer une réaction allergique.

Contact avec les yeux: Risque d'irritation des yeux.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation des voies gastro-intestinales Voie d'exposition peu probable.

Inhalation: Voie d'exposition peu probable.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Agent extincteur adéquat     | De préférence, éteindre l'incendie avec de la poudre chimique, dioxyde de carbone, eau pulvérisée, mousse. |
| Agent extincteur inapproprié | Aucun.   |

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique de composants organiques peut être à l'origine d'oxydes de carbone. La combustion peut entraîner la formation de gaz toxiques représentant un danger pour les pompiers. Produits de combustion: Voir Rubrique: 10.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un masque à gaz adapté au monoxyde de carbone et au dioxyde de carbone. Porter un SCBA (appareil respiratoire autonome) durant la phase d'attaque des opérations de lutte contre l'incendie et pendant le nettoyage de lieux clos ou peu aérés immédiatement après un incendie. Le personnel non équipé d'une protection respiratoire convenable doit quitter la zone afin d'éviter une exposition importante à des gaz de combustion toxiques provenant de toute source.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Empêcher la substance de pénétrer dans les égouts. Les eaux de lavage ne doivent pas être déversées dans le réseau des eaux de surface.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Essuyez avec une serviette absorbante. Laver à l'eau pour éliminer les traces restantes d'encre.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Pour protection personnelle: Voir la section 8.  
Pour élimination: Voir section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Conserver hors de la portée des enfants. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Maintenir à l'écart des agents oxydants.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) par particulière(s)** Ces produits sont de l'encre rouge foncé dans une cartouche spéciale Brother Industries, Ltd. appareils multifonctions et télécopieurs à jet d'encre. La cartouche doit être utilisée telle qu'elle est fournie par Brother et pour usage dans les produits indiqués.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition sur le lieu de travail

| Nom chimique     | Glycérol<br>56-81-5   |
|------------------|---|
| ACGIH TLV        | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> mist  |
| OSHA PEL         | TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> mist, total particulate<br>TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> mist, respirable fraction |
| Union Européenne | -   |
| Royaume Uni      | STEL: 30 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| France           | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Espagne          | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Allemagne        | TWA: 50 mg/m <sup>3</sup><br>Ceiling / Peak: 100 mg/m <sup>3</sup>                                      |
| Portugal         | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Finlande         | TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>   |
| Suisse           | STEL: 100 mg/m <sup>3</sup><br>TWA: 50 mg/m <sup>3</sup>  |
| Pologne          | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>   |
| Irlande          | TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>   |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques adaptés** La ventilation générale correcte doit suffire en cas d'utilisation normale.
- Équipement de protection individuelle (EPI)** Non requis normalement. Pour un usage en dehors des consignes d'utilisation normale (dans le cas d'un déversement important, par exemple), procéder comme suit :

|   |   |
|---|---|
| Protection des yeux                                 | Lunettes de protection.   |
| Gants de protection                                 | Gants de protection.  |
| Protection de la peau et du corps                   | Vêtements à manches longues et pantalons couvrants.                     |
| Protection respiratoire                             | Les déversements importants: Porter un appareil respiratoire approprié. |
| <b>Contrôles de l'exposition de l'environnement</b> | Éviter le rejet dans l'environnement.                                   |

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |  |
|---|--|
| Apparence   |  |
| État physique   | Liquide  |
| Couleur   | Rouge foncé.   |
| Odeur   | Léger  |
| Seuil de perception de l'odeur                                    | Aucune information disponible  |
| pH  | 7 - 9  |
| Point de fusion / point de congélation                            | - / < -5 °C  |
| Point ou intervalle d'ébullition initial                          | > 100 °C   |
| Point d'éclair  | N'éclaire pas >93.3°C<br>( Appareil en vase clos; Cleveland Open cup/Coupe ouverte ) |
| Vitesse d'évaporation   | Aucune information disponible  |
| Inflammabilité (solide, gaz)                                      | Non applicable   |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité | Aucune information disponible  |
| Pression de la vapeur   | Aucune information disponible  |
| Densité de la vapeur  | Aucune information disponible  |
| Densité relative  | 1.0 - 1.1 (H <sub>2</sub> O=1)   |
| Solubilité(s)   | Soluble (Eau)  |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau                            | Aucune information disponible  |
| Température d'inflammation spontanée                              | >400 °C  |
| Température de décomposition                                      | Aucune information disponible  |
| Viscosité   | 1 - 5 mPa·s  |
| Propriétés explosives   | Non-explosif   |
| Propriétés comburantes  | Aucune information disponible  |

### 9.2 Autres informations

Aucune information disponible.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

|  |  |
|--|--|
| <b>10.1 Réactivité</b>                           | Aucune information disponible.   |
| <b>10.2 Stabilité chimique</b>                   | Stable.  |
| <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucune information disponible.   |
| <b>10.4 Conditions à éviter</b>                  | Pas d'information disponible.  |
| <b>10.5 Matières incompatibles</b>               | Combustibles puissants.  |
| <b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>  | Contient: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). |



## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets** La mise au rebut doit être effectuée conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Non classé dans les 'Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses' des Nations Unies

**14.1 Numéro ONU** Aucun

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies** Aucun

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Aucun

**14.4 Groupe d'emballage** Aucun

**14.5 Dangers pour l'environnement** Aucun

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable

Non réglementé par le DOT, l'IMDG ou l'IATA.

## SECTION 15: Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**EU** : Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement. (1999/45/EC) Mais l'encre doit porter l'inscription: "Contient des composés hétérocycliques solubles dans l'eau de teintures magenta azoïques. Peut déclencher une réaction allergique."  
**Etats-Unis** : Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit sont et ont été répertoriées par la TSCA, Législation américaine sur les substances toxiques, et aucune d'entre elles n'est soumise aux exigences TSCA suivantes : règles de test de la section 4 ; nouvelles règles d'utilisation significatives proposées ou finales de la section 5(a)(2) ; ordonnances de consentement de la section 5(e) ; règles d'information d'évaluation préliminaire de la section 8(a) ; et règles de reporting de données de santé et de sécurité de la section 8(d).  
**Canada** : WHMIS: Non applicable. (Article manufacturé)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique** non.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet des mentions de danger R citées aux sections 2 et 3

R22 - Nocif en cas d'ingestion  
R36 - Irritant pour les yeux  
R41 - Risque de lésions oculaires graves  
R38 - Irritant pour la peau.  
R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau  
R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Informations complémentaires

Ces informations concernent ce produit uniquement. Il peut ne pas être valable s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans un autre processus, et il est basé sur nos meilleures connaissances à la date de préparation (révision).

### Révision

SECTION 2, 3.

### Références :

U.S. 29CFR Part 1910  
ACGIH Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents and Biological Exposure Indices  
IARC Monographs on the Evaluation Carcinogenic Risks to Humans World Health Organization  
EU Directive 91/322/EEC and 2000/39/EC  
NTP 11th Report on Carcinogens

### Abréviations :

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
DOT: Department Of Transportation (US)  
IARC: International Agency for Research on Cancer  
IATA: International Air Transport Association  
IMDG: International Maritime Dangerous Goods  
NOHSC: National Occupational Health and Safety Commission (Australia)  
NTP: National Toxicology Program (US)  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (US)  
PEL: Permissible Exposure Limit  
STEL: Short Term Exposure Limit  
TLV: Threshold Limit Value (ACGIH)  
TSCA: Toxic Substances Control Act (US)  
TWA: Time Weighted Average  
WHMIS: Workplace Hazardous Material Information System (Canada)